

### Rappel des missions de l'OEP

- 1- Veille stratégique et scientifique
- 2- Mutualisation
- 3- Communication
- 4- Médiation

### 5 axes d'actions

#### Axes 1 Communication et événements

Approche par les outils

- Le site (veille stratégique, mutualisation et communication) : C'est un point fort de l'OEP que nous devons continuer d'améliorer
  - Opérationnel depuis le printemps 2015, le site actuel répond aux meilleurs standards pour la sécurité grâce à une mise à jour systématique de tous les composants, il offre une adaptabilité à tous les types d'écran (les tablettes, smartphones et e-phones) et une parfaite intégration du multilinguisme.
  - Internationalisation des contenus. Cela reste un souci permanent et malgré une dominance des articles en français, plus de 50 %, l'OEP offre une diversité linguistique réelle. L'emploi régulier de stagiaires permet également de traduire les meilleurs articles.
  - Une bonne connaissance du trafic grâce à un outil statistique performant.
  - Près de 11 000 articles aujourd'hui publiés
  - La fréquentation du site est en progression régulière et que nous avons parfois, quand nous sommes en prise sur l'actualité, de belles poussées de fréquentation (maximum atteint de 400 connexions sur une journée), le taux de rebond est en baisse continue et les durées de consultation en augmentation.
- *La Lettre*
  - Diffusion en augmentation régulière : nous approchons aujourd'hui les 25 000 abonnés
  - Traduction en 5 à 8 langues selon la disponibilité des traducteurs. Nous faisons un appel au renforcement des équipes de traducteurs. C'est surtout pour l'anglais que nous rencontrons une difficulté pour recruter des traducteurs bénévoles.
- Communication événementielle :
  - Celle-ci est d'abord marquée par les Assises, autour de laquelle nous ne sommes encore jamais parvenus à mener une réelle action de communication.
  - Dans le cadre du pôle recherche, nous nous efforçons de susciter une ou deux journées d'études dans l'intervalle entre les Assises. Nous avons actuellement un projet de colloque sur la gouvernance linguistique des universités qui s'inscrit dans une stratégie sectorielle développée plus loin. D'autres thématiques de colloques ou journées d'études peuvent être envisagées : « La gouvernance linguistique des grandes

agglomérations », « La prédominance de l'anglais dans le travail de la Commission européenne favorise-t-elle certaines approches politiques, économiques ou juridiques », « Plurilinguisme et philosophie ».

- Partenariats : nous nous efforçons de donner aux manifestations organisées par nos nombreux partenaires un écho maximal à travers le site, les pages Facebook et Tweeter et la Lettre de l'OEP.

- Les Assises :

Nous avons retenu le principe que les 5<sup>es</sup> Assises se tiendront au printemps 2019 à Bucarest et avons choisi notre partenaire : L'Académie d'Études Économiques de Bucarest. L'élaboration de la convention de partenariat doit être prête pour la fin juin 2017.

Il faut rappeler les constantes et points forts des Assises qui font que nous en confirmons le principe :

- Faire un point périodique des grandes problématiques du plurilinguisme
- Aboutir toujours à des propositions précises actualisées, propositions qui se matérialisent dans un communiqué global et un communiqué par grande thématique.
- Mobiliser les réseaux : les Assises donnent vie aux réseaux et permettent de les étendre.

## **Axes 2 : Le pôle Recherche**

**L'OEP a structuré un pôle Recherche dont les axes de développement sont les suivants :**

- Référencement
  - Un référencement systématique de toutes les publications et manifestations scientifiques ayant un rapport avec le plurilinguisme et la communication interculturelle sans garantir l'exhaustivité. Cet axe est confirmé.
  - Un recensement des chercheurs et centres et équipes de recherche en Europe travaillant sur le plurilinguisme et la communication interculturelle avait été entrepris avec le concours de stagiaires en 2014. Ce travail doit être repris en liaison avec le comité scientifique avant publication et activation sur le site de l'OEP.
- Poursuivre l'élargissement du comité scientifique au plan international
- Collaborations scientifiques : ces collaborations se font et se défont au gré des projets et des opportunités. La collaboration scientifique la plus durable est celle que nous avons avec l'UFR de EILA et l'École doctorale 132 – Sciences du langage, à travers le séminaire de politique linguistique organisé par le professeur José Carlos Herreras
- Lancement de la collection « Plurilinguisme » : 3 volumes sont parus depuis le lancement du projet :
  - *Culture et plurilinguisme* paru le 10 mai 2016
  - *Plurilinguisme et créativité scientifique* paru en février 2017
  - *Plurilinguisme et enseignement du français en Afrique subsaharienne* paru en mars 2017
- Accueil de stagiaires. Après une pause au cours de l'année 2016, l'OEP connaît un afflux de demande de stagiaires, généralement pour des travaux de traduction. Mais il existe une demande pour des tâches plus diversifiées, en matière de gestion de sites, de recherche de financement, de communication, qui peuvent être intéressantes pour l'OEP. Il faut privilégier la continuité plutôt que la simultanéité de stages, notre capacité d'accueil ne pouvant pas dépasser deux stagiaires, même si en 2014, nous avons pu avoir trois stagiaires

simultanément.

### Axes 3 - Les partenariats

- Refonte du comité d'initiative

Depuis 2007 le comité d'initiative, ouvert aux membres et partenaires de l'OEP, s'est réuni régulièrement selon une périodicité qui en fonction des circonstances a été mensuelle ou bimestrielle.

Plus d'une centaine de personnes, membres de l'OEP ou responsables des associations invitées, y sont conviées et en reçoivent les comptes rendus qui maintenant prennent la forme du Bulletin d'information, formule qui permet d'en étendre la diffusion. Ce comité, qui n'a pas de caractère statutaire et n'a pas pouvoir de décision, a constitué cependant un lieu permanent et ouvert de réflexion, de proposition et d'élaboration de projets.

La formule s'est toutefois essoufflée pour plusieurs raisons :

- Le comité d'initiative n'ayant aucun pouvoir de décision, il fallait donner vie aux structures statutaires et distinguer nettement entre les réunions du Comité d'initiative et celles du Conseil d'administration et du Bureau.
- Le comité d'initiative ayant pour principale fonction de susciter des projets, quand est projet est lancé, un groupe de travail est constitué, et le projet sort de l'ordre du jour du comité d'initiative pour suivre son cours. Il arrive un moment où le comité d'initiative tourne à vide faute de projet et se transforme en une sorte de tribune où l'on commente l'actualité.

Nous avons repensé la formule sur les bases suivantes :

- Périodicité de deux réunions annuelles
  - Invitations systématiques d'intervenants sur un thème spécifique
  - Annonce de la réunion de manière publique : Lettre, site, Facebook, Tweeter, Bulletin d'information de l'OEP
- Partenariats sur le site Internet, dans *la Lettre*, lors des Assises, etc.

Les partenariats de l'OEP sont multiples, présentent des degrés d'intensité variable et ne sont généralement pas formalisés. Ce sont des liens de coopération et d'échange de services pragmatiques.

Les partenaires sont particulièrement mis en valeur dans le carrousel qui est présent sur toutes les pages du site, dans la rubrique "Les fondamentaux/Acteurs du plurilinguisme" qui regroupe environ 150 références sans prétendre être exhaustive et plus généralement dans les articles eux-mêmes. Ces nombreux partenaires qui sollicitent souvent l'OEP pour insérer des annonces de colloques ou de publications ont vocation à adhérer à l'OEP comme personnes morales.

Il faut cependant signaler des partenariats qui sont présentement plus actifs que d'autres

- 1<sup>er</sup> partenariat institutionnel : il s'agit évidemment du partenariat avec la DGLFLF qui remonte à 2005.
- 2<sup>e</sup> partenariat institutionnel : le SGAE. Depuis 2014, le Secrétariat général aux affaires européennes, service du Premier ministre, associe l'OEP aux réflexions sur le renforcement du multilinguisme et l'usage de la langue française dans les institutions européennes.
- GEM+. GEM+ a été notre partenaire pour les Assises à Bruxelles. Il reste un partenaire privilégié pour toutes les questions relatives aux institutions européennes

- ADEAF. L'ADEAF a été un partenaire particulièrement efficace dans le mouvement de réaction à la suppression des classes bilangues et européennes dans les collèges et les lycées. Cette question reste bien sûr d'une actualité aiguë. Bien évidemment sur ce secteur, il n'y a pas que l'ADEAF, mais aussi toutes les associations linguistiques, notamment celles qui nous ont accompagnées dans le recours au Conseil d'État à propos du concours de l'ENA.
- UPLEGESS. Nous connaissons l'UPLEGESS depuis de nombreuses années. Depuis quelques mois, les relations se sont resserrées devant les nécessités d'une action cohérente et coordonnée en ce qui concerne l'enseignement supérieur. De plusieurs rencontres avec Jörg Eschenauer, président de l'UPLEGESS, il ressort de nombreux champs d'action en commun que nous développons dans le chapitre relatif aux stratégies sectorielles, à savoir :
  - ➔ L'UPLEGESS est prête à nous accompagner pour l'organisation du colloque visé en 2018 sur la gouvernance linguistique des établissements d'enseignement supérieur.
  - ➔ Pour l'après-élection présidentielle, il y a nécessité de nouer des contacts avec les ministres et les services compétents. L'UPLEGESS propose qu'une coordination interassociative soit mise en place et que nous essayons de ne pas agir en ordre dispersé et d'obtenir des rendez-vous communs.
  - ➔ L'UPLESS propose l'élaboration d'un livre blanc sur le plurilinguisme
  - ➔ Dans notre action vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur (voir plus bas), l'UPLEGESS propose de nous accompagner.
- GEM&L. GEM&L conduit une action de recherche importante sur la dimension linguistique du management. Le concept porté par GEM&L était celui qui était à la base du projet ASELAN peut être développé dans le cadre français en collaboration avec la FNEGE (Fondation nationale pour l'enseignement de la gestion d'entreprise) et GEM&L est disposé à nous accompagner.

Beaucoup d'autres partenaires pourraient être cités, particulièrement l'OIF, l'APLV, DLF, Café-Bilingue (aujourd'hui Bilingue&plus), LEM-Italia, le réseau MAAYA, l'Association culturelle « A. Philippide », l'ESIT, l'AIIC, toutes les associations linguistiques d'enseignement supérieur, etc.

#### **Axes 4 - Des stratégies sectorielles**

##### 1) L'enseignement supérieur

Une stratégie a commencé à s'élaborer avec la loi Fioraso.

Nous sommes intervenus très activement, en liaison avec DLF-Bruxelles-Europe, et ALF, à propos de l'article 2 de la loi Fioraso au printemps 2013.

Nous sommes intervenus également à propos de l'arrêté du 16 avril 2014 réformant entre autres l'épreuve de langue du concours de l'ENA et la limitant à l'anglais. Notre réaction a pris la forme d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État, recours que nous n'avons pas gagné, mais qui comporte de nombreux points positifs et laisse la porte ouverte à d'autres recours en cas de nécessité.

Aucun problème n'est cependant réglé et le nombre de formation de niveau master exclusivement en anglais ne cesse d'augmenter.

Nous devons donc développer une stratégie de moyen terme pour lutter contre cette tendance mortifère.

Cette stratégie peut s'articuler en quatre points :

- Nous allons continuer de le faire pour faire pression sur le ministère (avec la nouvelle équipe gouvernementale) pour qu'il fasse en sorte d'appliquer l'article 2 de la loi Fioraso (et l'article 3 qui prévoit un rapport d'application de l'article 2 au Parlement).

Le ministère a tous les moyens pour le faire, un rapport de l'IGAENESR de mars 2015, ayant analysé les difficultés d'application et les moyens d'y remédier, notamment une circulaire ministérielle et une refonte du dossier d'habilitation.

- Auprès des établissements d'enseignement supérieur qui ne respectent pas l'article 2 de la loi Fioraso, nous pensons mener une action à triple détente :
  - D'abord un courrier leur faisant part de nos constatations et leur demandant de nous expliquer s'ils considèrent appliquer correctement la loi Fioraso et dans le cas contraire de nous indiquer les mesures envisagées pour se mettre en conformité. C'est cette première démarche que nous avons engagée vis-à-vis de l'École Polytechnique et qui s'est avérée extrêmement positive. Nous allons continuer avec d'autres établissements de prestige, tels que Sciences Po, l'école des Ponts et Chaussées, mais aussi quelques universités et d'autres écoles d'ingénieur ou de management.
  - Après avoir approfondi ainsi notre analyse et peut-être fait progresser la réflexion des établissements eux-mêmes, nous n'hésiterons pas si nécessaire à engager des recours devant les tribunaux administratifs. Il convient à cette occasion de signaler à quel point la récente jurisprudence de Cour Constitutionnelle à propos de l'Institut Polytechnique de Milan nous aide sur le plan juridique.
  - Cette démarche globale menée sur les années 2017 et 2018 devrait aboutir à l'automne 2018 à un colloque sur la « gouvernance linguistique des établissements d'enseignement supérieur ».

L'action vis-à-vis de l'enseignement supérieur ne s'arrête pas à la question des formations uniquement en anglais. Il faut une « gouvernance linguistique des universités » qui s'inscrit dans une politique globale du plurilinguisme dans l'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Nous comptons développer cette action avec d'autres associations, notamment l'UPLEGESS et le GALET.

## 2) Les institutions européennes

La Commission présidée par Jean-Claude Juncker et le Brexit impose un nouveau contexte qui offre des opportunités d'action au niveau des institutions européennes.

Sur ce dossier, nous agissons en totale intelligence avec l'association bruxelloise GEM+, qui a établi un document de référence, à la rédaction duquel nous avons étroitement participé, et sur la base duquel des contacts ont été noués avec les représentations permanentes française, allemande, italienne et espagnole. Cette action difficile est nécessaire et doit bien sûr se prolonger au niveau des institutions européennes et en particulier de la Commission européenne. Il faut dire que les choses sont manifestement en train de bouger au niveau de la Commission et que le Brexit offre une réelle opportunité pour rétablir le plurilinguisme dans le fonctionnement des institutions.

Notre action est d'abord de communication en analysant et évaluant la situation, en particulier la plateforme europa et aussi le comportement linguistique des commissaires et du premier d'entre eux, et en la faisant connaître via le site de l'OEP et la Lettre de l'OEP qui est largement diffusée parmi les fonctionnaires de la Commission et au niveau des services ministériels en France.

Mais, nous avons aussi la faculté d'intervenir à travers les députés européens et directement auprès des commissaires concernés.

### 3) L'éducation

L'éducation reste un point fort et constant de l'OEP. Il est inutile ici de rappeler ce qui a été fait par le passé. Pour le présent, l'action principale concerne la diversification des enseignements de langues dès l'école primaire et le rétablissement et le développement de classes bilangues. Certes, on pourra dire que les classes bilangues impliquent nécessairement l'anglais, mais elles établissent une égalité entre première et deuxième langue (l'anglais pouvant être deuxième langue si une autre langue a été étudiée dans le primaire), et n'interdisent nullement la troisième langue au lycée ou dans l'enseignement supérieur.

Le principe à défendre est celui d'une politique de 1+2<sup>+</sup> de la maternelle à l'enseignement supérieur.

### 4) L'anglicisation de la communication de masse

L'OEP par constitution ne défend en aucune manière quelque purisme linguistique que ce soit. On ne peut à la fois défendre le plurilinguisme et ignorer que les langues sont en contact les unes avec les autres et que ce sont ces contacts entre locuteurs qui permettent les emprunts qui souvent sont des enrichissements pour les langues qui les accueillent.

Cependant, la période récente fait apparaître des phénomènes massifs qui nécessitent notre attention.

Le choix d'un slogan en anglais pour la campagne des JO Paris 2024 n'est pas anodin, même si pour des raisons juridiques, dues à la Charte olympique, il y a bien un slogan en français, dont en réalité la version anglaise n'est qu'une déclinaison.

L'OEP a réagi très fortement et a été gratifié d'un article dans le Figaro et d'une interview par radio Montecarlo. Nous attendons toujours la réponse à nos courriers d'Anne Hidalgo et du président du Comité olympique français. Mais vu l'émotion d'une grande partie de l'opinion et des critiques de nombreux responsables politiques, on peut espérer que le « scandale » de la cérémonie de la candidature ne se renouvellera pas.

Le cas du slogan des JO 2024 n'étant que l'aspect le plus spectaculaire d'un phénomène important et profond, nous pensons développer de manière plus systématique la rubrique « Chronique et humeurs ».

### 5) Les entreprises

Le projet ASELAN dont l'objectif était d'intégrer la dimension linguistique dans l'enseignement du management, malgré l'échec rencontré dans le cadre du programme européen ERASMUS+, peut tout à fait être repris au niveau français.

Nous sommes en train d'en envisager les modalités en collaboration avec GEM&L et la FNEGE.

Il s'agit de créer un séminaire qui pourrait avoir lieu dans le premier semestre 2018 et qui associerait des responsables d'entreprises et des enseignants de management ou des enseignants de langue en Business school. Si ce séminaire, dont la double cible serait des responsables d'entreprises et des enseignants en management, la formule pourrait être pérennisée.

### **Axes 5 : Sortir de la précarité financière**

Nous avons à cet égard cinq axes d'effort :

- D'abord faire des adhésions : nous prévoyons deux appels à don ou adhésion par an adressés à l'ensemble des Internautes recevant la Lettre. Le rendement reste faible, mais néanmoins significatif (voir rapport financier). Il faut donc systématiser cette pratique.

Il faut aussi être plus présent à l'égard des adhérents, ce que nous faisons avec la nouvelle version du Bulletin d'information de l'OEP, dont la vocation est totalement différente de la Lettre. L'Assemblée générale est un moment important. Une AG attractive provoque une certaine affluence et donne l'envie de voter. En 2017, le vote britannique pendant le déroulement de l'AG a généré une affluence très significative. L'AG doit être l'occasion d'un débat sur l'actualité linguistique.

- Opportunité ouverte par le nouveau site. L'OEP rend de multiples services à titre gracieux via le site. Il n'est pas question jusqu'à nouvel ordre de les rendre payants, mais ils doivent se traduire autant que possible par des adhésions. L'OEP a engagé depuis trois ans une politique d'adhésion, qui a porté ses fruits, mais insuffisamment. La nouvelle version du site de l'OEP permet des appels à don ou adhésion liés à des articles produits par l'OEP. Pour le moment les résultats sont très modestes, l'alerte qui se déclenche sur certains articles n'ayant aucun caractère contraignant. Elle est donc aisément contournée.
- Le projet ASELAN développé au plan national sous la forme du séminaire évoqué plus haut est une possibilité dont il convient de prouver la viabilité.
- Recettes de publicité : soyons clairs, sans une personne compétente qui se consacre à cette tâche, il y a peu à attendre de cette piste.
- La collection « Plurilinguisme » : il y a un gros effort promotionnel. Le fait que la publication ne génère aucun frais est déjà une bonne base de départ. Reste à assurer la promotion des ouvrages.
- Des pourparlers sont en cours avec l'association STRATNGO consulting, pour une assistance stratégique en vue d'un appel de fonds collaboratif.